

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Olivier Jornot*

*Date de dépôt : 11 juin 2009*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Le Conseil d'Etat entend-il laisser la Ville de Genève étrangler les entreprises genevoises ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le 15 mai 2009, le Grand Conseil a adopté la loi 10459 modifiant la loi sur l'aide aux entreprises (I 1 37) (*Mesures de lutte contre la crise*). Au cours des travaux parlementaires, il a été expressément insisté sur le fait que l'une des causes du manque de liquidités affectant les entreprises, c'est le fait que les collectivités publiques elles-mêmes négligent souvent de régler leurs fournisseurs dans les délais usuels.

Plusieurs députés ont dès lors souligné un paradoxe : l'Etat, par le biais de la Fondation d'aide aux entreprises, pourrait être amené à avancer des fonds qu'il doit en réalité lui-même, ou que d'autres collectivités publiques doivent aux entreprises !

Malheureusement, cette crainte s'est immédiatement avérée fondée, puisque l'on apprenait quelques jours plus tard que la Ville de Genève devait plusieurs millions de francs aux entreprises engagées dans la construction du tram TCOB, à la suite d'une erreur de ses services admise par le maire, M. Rémy Pagani.

En cette période de crise, il serait scandaleux que la Ville de Genève ou toute autre entité publique mette en danger les entreprises de ce canton en se comportant comme un débiteur négligent. Il convient dès lors que le Conseil d'Etat agisse sans délai pour s'assurer que la situation sera rapidement assainie et ne se reproduise pas.

**De quelle manière le Conseil d'Etat entend-il s'assurer que la Ville de Genève respecte ses engagements financiers envers les entreprises qu'elle mandate, en sorte de ne pas menacer leur existence et celle des emplois qu'elles représentent ?**